

# Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -  
**Séance du 28 juin 2013**  
- - - - -

Nombre de membres :	Date de la convocation	: 20 juin 2013	
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 20 juin 2013
- en exercice	: 17		
- qui ont pris part à la délibération	: 15		

Présents : Mesdames Sophie BEAL, Jacqueline CALIXTE, Sabine CUENCA, Claude MARTIN, Danièle SAGNES, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, François DELARBRE, Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Lilian GAILLARD, Gérard GOULLEY et Gilbert GREVE.

Procuration de :

- Madame Renée FAVERJON à Sabine CUENCA
- Madame Christiane DUSSERT à Gérard GOULLEY

Absents : Lucie BOUCHARDON et Pascal FUOCO (excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert GREVE

Le vendredi 28 juin deux mille treize à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude Marie MARTIN, Maire.

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Monsieur Gilbert GREVE.

## 2. Approbation du compte- rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2013

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2013.

Christiane DUSSERT, représentée par M.GOULLEY revient sur l'absence de versement de subvention à l'association « K'on voit exceptionnel ».

Le compte rendu est modifié comme suit : l'association K'on voit exceptionnel n'organise pas de grande manifestation sur la Commune cette année. La commission reverra le dossier si une manifestation était prévue avant fin 2013.

Plusieurs conseillers demandent de revoir la manière dont sont rapportés les faits concernant l'association « Sous le châtaignier ».

Après débat, il est décidé que des membres de la Commission rencontrent les dirigeants de l'association « Sous le châtaignier » pour déterminer dans quelle mesure l'association sera capable de payer le loyer demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu corrigé, de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2013.

## 3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit de la décision :

- De ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles AR 590, AR 589 et AR 592
- De réviser le loyer des Services Techniques comme suit :
  - Loyer actuel : 6 396,92 €/an
  - Indice de Référence des Loyers 1er trimestre 2013 : 1.54 %
  - Nouveau Loyer : 6 396,92 x 1.0154 = 6 495.43 €/an
- De consentir un bail à titre précaire pour la gestion du snack du lac aux ramiers à Madame Cécile DOUZOU (La Voulte) , du 8 mai au 15 septembre 2013 pour un montant de loyer de cinq cent euros (500€).

Le conseil municipal en prend acte.

#### **4. Tirage au sort Jury d' Assises**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort des jurés d'assises. Pour la Commune de Vernoux-en-Vivarais, il convient de désigner six personnes.

Madame le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée l'arrêté préfectoral du 21 mai 2013 ainsi que les articles 255, 256 et 257 du Code de Procédure Pénale.

Le tirage au sort se fait à partir de la liste générale des électeurs : le premier tirage indique le numéro de la page, le second, le numéro de la ligne.

Ont été ainsi désignés :

1. Madame Raymonde FAYON épouse GERLAND;
2. Madame Martine CLAUDE;
3. Monsieur Jean Luc BOUCHET ;
4. Madame Chantal BOURGEAT épouse SOTON ;
5. Madame Chantal LEYRAL épouse CHAUCHE ;
6. Monsieur Colin BEDIOT.

#### **5. Droit de préemption urbain Parcelles AZ226, AZ229 et AZ657**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption urbain concernant un immeuble, 1 boulevard de l' Europe, parcelle cadastrée AZ 226, AZ229 et AZ 657 avec terrain attenant en totalité d'une superficie de 866 m<sup>2</sup>.

S'agissant dans un immeuble ayant une façade rue Simon Viallet, la municipalité a décidé de soumettre ce droit de préemption au Conseil.

Après débat, Madame le Maire met au vote la décision de ne pas préempter :

- 2 voix contre Messieurs Marcel FRECHET et Gérard GOULLEY
- 4 abstentions Mesdames Renée FAVERJON, Christiane DUSSERT ; Messieurs Gilbert GREVE, Yohan BLANCHARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption par 9 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

#### **6. Subventions allouées aux associations pour l'exercice**

Madame le maire donne la parole à Monsieur Marcel FRECHET.

Monsieur Marcel FRECHET présente au conseil municipal, les propositions de subventions aux associations formulées par la commission compétente.

Au vu du compte rendu financier de l' Association « Sous le Châtaignier », Olivier CHASTAGNARET et Marcel FRECHET proposent d'émettre un titre de 1830€ pour le règlement de 6 mois de loyer de retard, de baisser le loyer de 305 € à 200€ et de ne pas allouer de subvention pour l' année 2013.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Après débat, la subvention de l'ADMR ne sera pas reconduite, l'Association locale n'étant plus gérée localement par un bureau élu par l'Assemblée Générale et en raison d'une mauvaise gestion de la Fédération départementale.

Le Conseil Municipal approuve cette décision par 12 voix pour et 3 abstentions (Gérard GOULLEY, Marcel FRECHET et Yohan BLANCHARD)

Monsieur Lilian GAILLARD vote contre la subvention à l'association « K'on voit exceptionnel » suite aux incidents de l'été dernier.

Monsieur Gilbert GREVE s'abstient sur le vote de la subvention à l'association « La rencontre des artistes » dont il est président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour, 1 voix contre (Lilian GAILLARD) et 1 abstention (Gilbert GREVE) la proposition de la Commission compétente et adopte les subventions telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.

**Annexe unique à la délibération n°13-081  
Subventions allouées aux associations pour l'exercice 2013**

ASSOCIATIONS	Pour mémoire Vote 2012	Proposition 2013	Vote 2013
<b>Associations culturelles</b>			
Musique et Culture	2 000	2 000	2 000
Eveil Musical			
Lire à Vernoux	300	300	300
Ecran Village	2 000	2 000	2 000
Jazz en Vivarais	700	800	800
La Cévenole			
Mémoire vive	150	100	100
K'on voit exceptionnel	700	200	-
Hydromel		300	300
La rencontre des artistes	200	1 500	1 500
Sous le Châtaignier	200		
<b>Total Associations Culturelles</b>	<b>6 250</b>	<b>7 200</b>	<b>7 000</b>
<b>Associations sportives</b>			
OMS			
Club Omnisports Pays Vernoux	1 500	500	500
Boxe	500		
ASV Football	2 000	2 000	2 000
ASV Football - Tournoi	500	500	500
Club de Tennis	500	500	500
Club de Tir Vernousain	150	150	150
Gymnastique	700	600	600
La Truite Vernousaine		200	200
La Truite Vernousaine : fête de la pêche			
Handball du Vivarais	800	800	800
UNSS	600		
Vélo club		200	200
ACCA			
Danse Académy	300	300	300
USEP			
<b>Total Associations Sportives</b>	<b>7 550</b>	<b>5 750</b>	<b>5 750</b>
<b>Autres Associations</b>			
Agrevou Club du 3ème âge	300	300	300
Union des Commerçants et Artisans			
Aimergens	150	150	150
Comité de Jumelage	1 500	200	200
L'écho des Monts Verts			
ADAPEI	350	350	350
Castelvive	300	300	300
Association relais alimentaire			
Radio des Boutières	100	100	100

Union Fédérale des Anciens Combattants	200	200	200
Atelier des créateurs	350		
Foyer Social Educatif P. DELARBRE	200		
Croix Rouge	300	300	300
Les Rias	-	-	-
Banque alimentaire Drôme - Ardèche	300	300	300
FNATH	100	200	200
ADMR	-	500	-
<b>Total Autres Associations</b>	<b>4 150</b>	<b>2 900</b>	<b>2 400</b>
<b>Total Subventions Associations</b>	<b>17 950</b>	<b>15 850</b>	<b>15 150</b>

## 7. Décision modificative n°1

Madame le maire propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative pour intégrer les décisions prises par le conseil municipal depuis le début de l'exercice 2013.

Monsieur Yohan BLANCHARD présente et commente la proposition de décision modificative :

- Lors du vote du budget primitif 2013, il a été inscrit, à l'article 73921 en attribution de compensation, uniquement le montant voirie (360 296 €).  
Il reste à inscrire par décision modificative le complément pour le CIAS (28 406€) et la participation aux charges de fonctionnement d'assainissement (6 087€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative au budget général telle qu'elle apparaît en annexe dans la présente délibération

### Annexe unique à la délibération n°13-082 Décision modificative n°1

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	LIBELLE	Montant
73921	Attribution compensation	34 493,00 €
<b>CH 014</b>	<b>Reversement et restitution contrib directes</b>	<b>34 493,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	- 34 493,00 €
<b>023</b>	<b>VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>- 34 493,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

COMPTE	LIBELLE	Montant
2188	Autres immobilisations corporelles	- 34 493,00 €
<b>CH 021</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>- 34 493,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>-34 493,00 €</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

COMPTE	LIBELLE	Montant
021	Virement à la section d'investissement	- 34 493,00 €
<b>CH 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>- 34 493,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>-34 493,00 €</b>

## 8. Remboursement de frais suite à un accident de chantier

Madame le maire informe le conseil municipal que lors du Festival de l'Eau du 25 mai 2013, l'Entreprise GERLAND, en effectuant des travaux sur le site du lac, a accroché la tente de la commune.

Suite à une entente amiable, la Commune de VERNOUX a fait effectuer un devis auprès de la Société « ALTRAD DIFFUSION » et demande le remboursement par l'Entreprise GERLAND du montant de mille quarante et un euros soixante-cinq centimes ( 1041,65 € HT ), imputation budgétaire 7718 autres produits exceptionnels .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis proposé.

## 9. Questions diverses

- Restructuration de l'école maternelle : l'ouverture des plis Maîtrise d'œuvre s'effectuera le mardi 16 juillet 2013 : 4 architectes ont été consultés : Jean Christian CHEZE, Atelier du Grand Tilleul, BECHETOILLE Laurent et Hubert BALSAN
- Dématérialisation des documents comptables à mettre en place avant le 31 décembre 2014 : mise en place de signatures électroniques pour les élus ; mise à jour de la base tiers (travail important à effectuer, il est envisagé l'aide d'une stagiaire) ; il serait opportun d'effectuer une dématérialisation complète dès le départ et de prévoir l'équipement du logiciel comptable sur un 3<sup>ème</sup> poste de travail.
- Agrandissement du magasin Intermarché
- Enherbement de la plage du Lac aux Ramiers à l'automne ; en attendant, mise en place de sable par l'entreprise GERLAND ( 10 cm d'épaisseur)
- Gilbert GREVE effectue le compte-rendu « Art Forain » et remercie les bénévoles pour la manifestation de l'Ardéchoise en évoquant une très bonne ambiance et un accueil très convivial.

Prochain conseil municipal le jeudi 18 juillet 2013 à 20h15.

Levée de séance à 22h42